

Menacés par la fermeture administrative du site en raison d'un système anti-incendie jugé obsolète, les commerçants du centre commercial MAG 2000 de [MAGNANVILLE](#) ont obtenu du maire de la commune un sursis de trois mois supplémentaires pour entamer et justifier des travaux nécessaires à la mise en conformité du site. L'échéance est désormais fixée au 1er décembre 2015.